

Questions au Feuilleton

Mme le Président: L'avis de motion est reporté aux ordres inscrits au nom du gouvernement, et son examen est reporté à plus tard aujourd'hui ou la prochaine séance de la Chambre, conformément aux dispositions du paragraphe 2 de l'article 21 du Règlement.

● (1210)

* * *

[Traduction]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: nos 2540, 3034 et 3145.

[Texte]

LE COMITÉ DU CABINET CHARGÉ DE LA SÉCURITÉ ET DES RENSEIGNEMENTS

Question n° 2540—M. Cossitt:

1. Le 26 mai 1981, le premier ministre a-t-il déclaré que depuis que son gouvernement a repris le pouvoir, le comité de la sécurité du cabinet s'est réuni à de très rares occasions, s'il en est, et a-t-il ajouté qu'il ne se rappelait vraiment pas si le comité s'était jamais réuni et, le cas échéant, a) à quoi sert ce comité, b) si le Comité ne s'est pas réuni, le gouvernement a-t-il l'intention de le maintenir ou de l'abolir, c) a-t-on l'intention, à l'avenir, d'amener le comité à tenir périodiquement des réunions, en plus des réunions spéciales qui pourraient s'avérer nécessaires?

2. Quels sont le nom des ministres qui siègent au Comité et les nom et description de fonctions des autres personnes qui travaillent pour le comité?

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): 1. Les observations du premier ministre sur le sujet figurent dans le compte rendu des délibérations du 26 mai 1981 du comité permanent des prévisions budgétaires en général. a) Le comité du cabinet chargé de la sécurité et des renseignements se réunit de temps à autre lorsque l'étude de questions relatives à la sécurité et aux renseignements s'avère nécessaire. b) Sans objet. c) Les dispositions concernant les comités du cabinet font l'objet d'un examen constant.

2. A la date où la question a été posée, les membres du comité du cabinet chargé de la sécurité et des renseignements étaient ceux qui figuraient sur la liste des membres des divers comités du cabinet déposée par le premier ministre et imprimée en appendice au hansard des Communes le 10 juillet 1980. A cette même date, les noms des personnes qui assuraient des services auprès du comité étaient ceux qui figuraient dans la réponse donnée à la question n° 2609 le 7 juillet 1981.

LA FONDATION BETHUNE

Question n° 3034—M. Gamble:

1. Qu'est-ce que la Fondation Bethune?

2. L'Agence canadienne de développement international (ACDI) a-t-elle accordé à cette fondation une subvention de \$7,923 au cours de l'année financière 1979-1980 et, le cas échéant, dans quel but?

3. La Fondation Bethune a-t-elle un rapport quelconque avec le docteur Norman Bethune?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): 1. Selon les renseignements fournis par la Fondation, la Fondation Bethune/Bethune Foundation est une organisation de charité enregistrée, sans but lucratif. Elle a été fondée en 1971 et ses objectifs sont les suivants: a) perpétuer la mémoire du Dr Norman Bethune, son œuvre de dévouement envers l'humanité et de don de soi, de même que son esprit de coopération à l'échelle internationale, et faire connaître sa contribution à la société; b) encourager, entre les universités et les établissements d'enseignement canadiens et étrangers, les échanges de professeurs et d'étudiants qui animeront des activités dans les domaines de la santé, du bien-être et du développement, particulièrement dans les régions reculées, parmi les populations autochtones, dans les collectivités minières, etc.; c) créer des fonds fiduciaires et une fondation pour appuyer la poursuite de ces objectifs.

2. Au cours de l'année financière 1979-1980, l'ACDI a versé une contribution de \$7,923 à la Fondation Bethune, pour financer la conférence intitulée «Bethune, son époque et son message». La conférence eut lieu à l'Université McGill à Montréal. La contribution de l'ACDI avait pour but précis de financer le transport et l'allocation par jour afin de faire venir de la Chine deux orateurs qui avaient une connaissance approfondie du travail du Dr Bethune dans ce pays.

3. Voir la réponse à la question 1.

LE GUIDE ALIMENTAIRE CANADIEN

Question n° 3145—M. Munro (Esquimalt-Saanich):

1. Au sujet de la publication «Mangez mieux, vous irez mieux» a) quel tirage en a-t-on commandé et dans quelle langue, b) combien a-t-elle coûté, c) où a-t-elle été imprimée et par quelle imprimerie, d) quelles méthodes de distribution a-t-on utilisées et combien ont-elles coûté dans chaque cas?

2. a) Qu'est-ce que le «Guide alimentaire canadien», b) a-t-il été distribué en même temps que le dépliant ci-dessus et sinon, pourquoi y fait-on allusion dans le dépliant sans indiquer comment s'en procurer un exemplaire?

3. Le dépliant était-il destiné a) aux jeunes, b) aux personnes âgées, c) aux obèses, d) aux retraités, e) à ceux qui mangent trop de graisses et de sel et sinon, à qui?

4. Quel était l'objet du dépliant a) «Mangez mieux, vous irez mieux», b) «Guide alimentaire canadien»?

M. Doug Frith (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): 1. a) La publication a été tirée à quelque huit millions et demi d'exemplaires en anglais et deux millions d'exemplaires en français. b) Les coûts de production totalisent \$218,353. c) La publication a été imprimée à Montréal par l'Imprimerie canadienne Gazette Limitée, par l'intermédiaire de Cockfield Brown Inc. d) Huit millions d'exemplaires ont été insérés dans huit périodiques (français et anglais) nationaux. La distribution a été faite, en octobre, dans Today/Perspectives et Reader's Digest/Sélection du Reader's Digest et, en novembre, dans Chatelaine/Châtelaine et TV Guide/TV Hebdo. On estime que les coûts de distribution se chiffreront à \$163 000. Des exemplaires addi-